



# SPCOC-GR

## Conditions de participation Tournoi International d'Azur

### **Affiliation FIG:**

Tous les participants doivent être licenciés à une fédération affiliée à la FIG (Fédération Internationale de Gymnastique)

### **Assurances :**

- Pour les clubs venant de l'espace économique européen : prévoir votre carte européenne d'assurance social.
- Pour les clubs hors espace économique européen, prévoir une souscription d'assurance couvrant les participants sur cette compétition de gymnastique.

### **Musiques :**

Les musiques doivent être envoyées au format de fichier MP3 avant le 15 juin.

- Les fichiers MP3 doivent être nommé NOM\_PRENOM\_ENGIN\_CATEGORIE.mp3

### **Palmarès :**

- Disqualification en cas d'absence lors de la remise des prix.

### **Repas des juges :**

- Le SPCOC offre le repas aux juges pendant la compétition.

### **Droit d'enregistrement :**

- Les clubs participants doivent avoir réglé le montant des engagements de leurs gymnastes et de leurs équipes.

### **Ventes durant la compétition:**

- Possibilité de vendre et d'acheter ou d'échanger des justaucorps pendant la durée du Tournoi.
- Un stand Photo vendra des photos de la compétition pendant et après la compétition
- Des Vidéos pourront être éditées afin d'être vendu pendant et après la compétition